

La sécurité

Pour être garante de la sécurité et de la tranquillité de ses habitants, la Ville du Mans met en place différents moyens à la fois humains et techniques. Quel que soit le domaine d'intervention, la relation avec les citoyens demeure toujours la priorité.

Page modifiée le mercredi 26 janvier 2022 • Données Ville du Mans

Police municipale



© Ville du Mans

Depuis l'été 2016, il existe au Mans une police municipale. Elle assure une présence de **proximité** pour favoriser la prévention et la dissuasion.

Ses agents **assermentés** sont chargés de faire appliquer les dispositions législatives et réglementaires en matières suivantes.

- La circulation et le stationnement,
- la tranquillité publique,
- le bruit,
- la pollution,
- l'environnement,
- les chiens dangereux,
- la prévention routière,
- la consommation d'alcool dans l'espace public.

La police municipale contribue aussi au bon déroulement des **événements** organisés dans la collectivité.

Vidéosurveillance



© Ville du Mans

La Ville du Mans utilise un dispositif de vidéosurveillance depuis 2013. Il comprend aujourd'hui 76 caméras dans l'espace public, dont 47 en cœur de ville.

Ces équipements enregistrent 24 heures sur 24 dans un périmètre qui permet le maillage continu des espaces avec le plus d'établissements de nuit.

Qualité de la vie nocturne



© ad'hoc

Les arrêtés préfectoraux et municipaux sur les conditions d'exploitation des débits de boissons, sur le bruit et sur les épiceries de nuit concernent les établissements de nuit mancaux. Nous veillons à l'application de ces textes.



TÉLÉCHARGER : L'EXPLOITATION DES DÉBITS DE BOISSONS
(pdf, 149 ko)

Professionnels

Avant d'ouvrir ou de reprendre un établissement recevant du public, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour que nous étudions ensemble les démarches à accomplir.

Chaque cas est unique et demande un **accompagnement personnalisé**. Par exemple, les obligations ne seront pas les mêmes selon la surface des lieux, selon que vous modifierez l'enseigne ou pas, selon que vous diffuserez de la musique amplifiée ou pas.

Toutes vos demandes de création, modification ou transfert de licence de débits de boisson doivent nous être soumises. Nous vous recevons sur rendez-vous.

Riverains

Pour concilier au mieux activité des établissements de nuit et tranquillité des riverains, nous traitons les **doléances** liées aux nuisances nocturnes.

Nous recherchons des solutions en lien avec les responsables des établissements de nuit. Nous effectuons des contrôles pour vérifier la bonne tenue des établissements.

Surveillance de la voie publique



© Ville du Mans

Les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP), autrefois appelés gardes urbains, sont des agents communaux assermentés chargés de contrôler et de garantir la réglementation du stationnement, payant ou non, dans l'ensemble de la ville.

Ces agents verbalisent par **PV électronique**. Les contraventions sont directement envoyées au domicile du propriétaire de la carte grise du véhicule concerné.

Au regard du code de la Route, trois types d'infraction sont prévus.

- 17 € pour non-respect du stationnement payant,
- 35 € pour stationnement irrégulier sur la voie publique,
- 135 € pour stationnement très gênant dangereux.

Stationnement abusif

Le signalement d'une épave automobile ou d'une voiture-ventouse **dépend du lieu** où ce véhicule est situé.

Domaine public

Lorsqu'un véhicule stationne depuis plusieurs jours au même endroit sur le domaine public, vous pouvez en avertir directement la police municipale. Nos agents constateront la présence du véhicule une première fois puis, à une semaine d'intervalle, une seconde fois.

Si le véhicule n'a pas bougé, ils procéderont à une verbalisation pour stationnement abusif et à une demande de **mise en fourrière**.

Domaine privé

Lorsque le véhicule en stationnement prolongé se trouve sur le domaine privé, vous devez vous adresser à votre syndic ou à votre bailleur social. C'est lui qui pourra alors solliciter l'intervention de la police municipale.

Si vous êtes vous-même propriétaire de l'emplacement sur lequel stationne le véhicule en question, vous agissez directement auprès de la police municipale.

30
agents

C'est le nombre de policiers municipaux en place à la Ville du Mans.

Rapport

Un bilan de ce qui a été réalisé depuis l'adoption, en 2015, de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville du Mans a été présenté en 2018.



TÉLÉCHARGER : LE RAPPORT 2018
(pdf, 8 Mo)

PLUS LOIN

Pour pouvoir vendre des boissons lors d'une manifestation, une association doit **demandeur une autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons**, un mois à l'avance.